C O N S E I L M U N I C I P A L

Séance du 6 octobre 2017

O R D R E D U J O U R

1 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 31 AOUT 2017	*Page*	2
2 - FUTURE DECHETERIE – ENQUETE PUBLIQUE INSTALLATION CLASSEE	*Page*	2
3 – COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION DE SUIVI DE SITE "LA CACHOTIERE" (ETS BOUYER-LEROUX)	*Page*	4
4 – CONVENTION AVEC L'AELA POUR LA COORDINATION DES TAP	*Page*	11
5 – CONVENTIONS AVEC DES PRESTATAIRES EXTERIEURS POUR LES TAP	*Page*	11
6 – TRANSFERT DE CHARGES POUR LA VOIRIE A L'AdC	*Page*	11
7 – CHOIX DE LA MAITRISE D'ŒUVRE ANNEXE DE LA MAISON DE L'ENFANCE	*Page*	13
8 – SECOURS FINANCIER POUR SAINT-BARTHELEMY ET SAINT-MARTIN	*Page*	13
9 – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION UNION DES PECHEURS	*Page*	13
10 – CONTRAT D'ASSURANCE GROUPE AVEC LE CENTRE DE GESTION 49	*Page*	13
11 – COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS	*Page*	14
12 - CALENDRIER	*Page*	15

P R O C E S - V E R B A L D E S E A N C E

L'an Deux mille dix sept, le six octobre, le Conseil municipal de la Commune de ST LEGER SOUS CHOLET dûment convoqué le vingt six septembre deux mille dix sept, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Paul OLIVARES, Maire de la Commune.

Membres présents : Jean-Paul OLIVARES, Jean-Pierre JOSELON, Marie-Françoise CEUS, Christian USUREAU, Chantal RIPOCHE, Valérie MORILLON, Jean-Robert TIGNON, Michel LENORMAND, Patricia BUTAULT, Dominique COUSIN, Laurence TISSEROND, Jean-Luc HAMARD, Rachel SCELO, Céline FROGER, Magalie TIGNON, Claire BIMIER, Pascal DANIEAU, Jean-Louis CILLON

Membres excusés : Bruno GUEDON, *(pouvoir donné à Claire BIMIER)* Isabelle ROMBI, Olivier BACLE, Sylvie FORTIN *(pouvoir donné à Michel LENORMAND)*

Secrétaire de séance : Valérie MORILLON

~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~

1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 31 AOUT 2017

Approuvé à l'unanimité.

2 – FUTURE DECHETERIE – ENQUETE PUBLIQUE INSTALLATION CLASSEE

Le dossier de Demande d'Autorisation d'Exploiter (DAE) au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) concerne la déchèterie à créer sur la Commune de SAINT-LEGER-SOUS-CHOLET.
Une enquête publique se déroule du 18 septembre au 18 octobre 2017.

Descriptif succinct du projet:
Dans le cadre de l'évolution de sa politique de collecte des déchets, l'Agglomération du Choletais (AdC) a décidé de créer 3 nouvelles déchèteries sur son territoire, en remplacement des multiples Eco-points existants.
La déchèterie projetée à SAINT-LEGER-SOUS-CHOLET, objet du présent dossier, est une déchèterie « classique » et de « taille moyenne », disposant des filières courantes inhérentes à ce type d'installation, à l'exception des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (D3E).

Les caractéristiques principales de l'installation sont les suivantes:
- Localisation : zone rurale, entre SAINT-LEGER-SOUS-CHOLET et le MAY-SUR-EVRE, le long de la RD n°15.
- Surface clôturée de l'installation : 8 075 m²,
- Dispositifs de collecte principaux et structurants de l'installation:
    - Locaux de collecte :
        - Local DDM (Déchets Dangereux des Ménages)
        - Préaux (huiles, etc…)
        - Local réemploi
    - Collecte en benne: 8 quais
    - Collecte en casiers:
        - 2 casiers de 30 m² pour les bois,
        - 3 casiers de 30 m² pour les gravats,
        - 1 casier de 420 m² pour les déchets verts.
    - Collecte ponctuelle de déchets d'amiante lié sous emballage (prévision 4 collectes par an).

Pour les déchets verts, il est prévu une évacuation par reprise au grappin des déchets qui seront évacués, comme c'est le cas actuellement pour l'ensemble des sites gérés par l'Adc vers une plateforme de traitement par broyage.

Cependant, des opérations ponctuelles de broyage (de l'ordre de 4 fois par an) pourront être organisées sur site.
~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~

- Impact sur les riverains : inscrite en milieu rural, la déchèterie est bordée de terres agricoles. Seules deux habitations existent dans l'environnement du projet, situées à une centaine de mètres de l'installation. L'étude acoustique réalisée dans le cadre de la présente procédure indique que l'impact potentiel de l'installation sera limité du fait des amplitudes horaires de fonctionnement et des modalités de gestion de l'installation, et des mesures prises pour limiter les nuisances, notamment lors de l'utilisation ponctuelle du broyeur de déchets verts (opérations ponctuelles à vocation pédagogique).

- Sécurité routière : afin de sécuriser l'accès à l'installation, un dispositif tourne à gauche, défini en concertation avec les services du Conseil Départemental, sera mis en place sur la RD n°15.

- Protection de l'environnement :
  - l'installation disposera des équipements de collecte et de traitement des eaux usées et des eaux pluviales conformément aux règlementations en vigueur,
  - pour éviter tout impact sur le ruisseau exutoire situé en bordure de l'installation, le dispositif de gestion des eaux pluviales sera notamment renforcé (doublement de l'ouvrage de restitution assurant le prétraitement des hydrocarbures par un dispositif type décanteur lamellaire assurant un plus large spectre de traitement).

<u>Implantation de la future déchèterie</u>

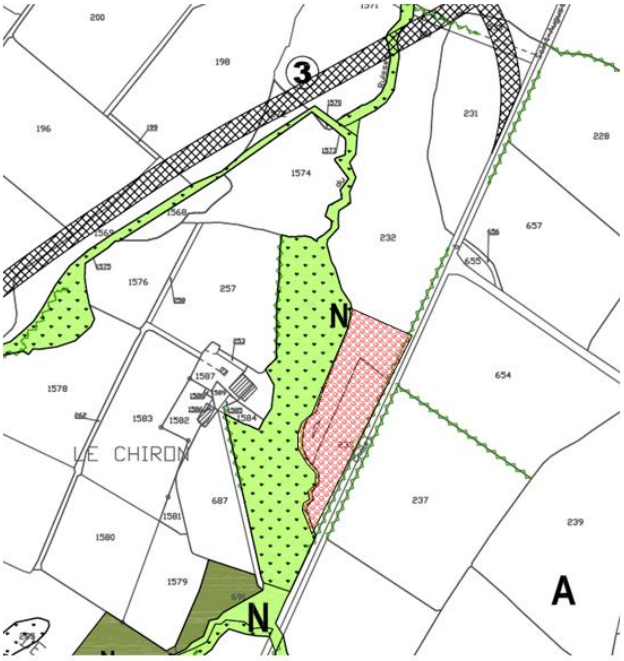

Nouvelle déchèterie

Le Conseil municipal DONNE un avis favorable sur ce projet.

3 – COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION DE SUIVI DE SITE « LA CACHOTIERE » (ETS BOUYER-LEROUX)

Plan topographique

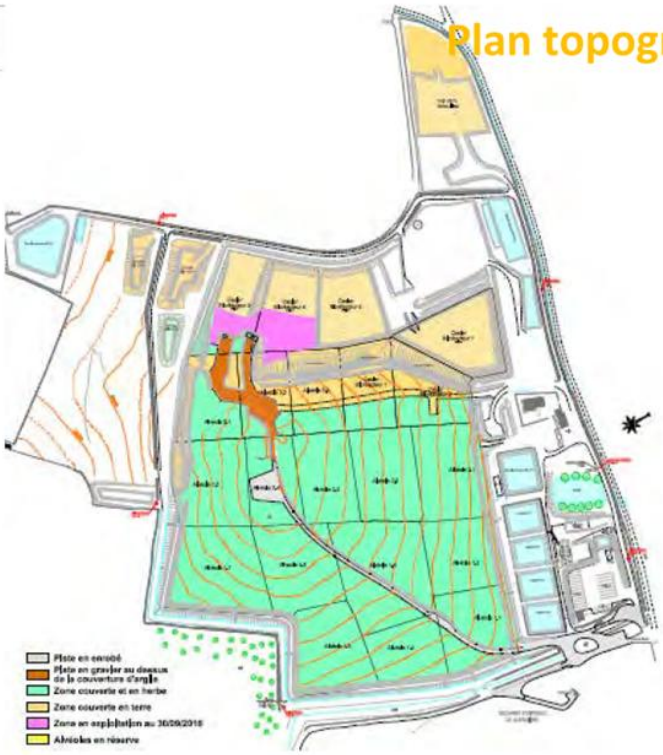

EXPLOITATION 2016

- Exploitation des casiers bioréacteurs:
  - CB 3 : Du 18 août 2015 au 06 octobre 2016
  - CB4 : du 20 juin 2016 au 31 décembre 2016
- Réception de 49 941 tonnes (< 50 000 Tonnes autorisées)
- Certification ISO 14 001 pour l'exploitation d'une ISDND renouvelée le 15 juin 2016
- Contrôle administratif: Refus pour absence FIPA (70 %) et déchets non conformes (30 %)
- Exploitation en mode bioréacteur:
  - Indépendance hydraulique
  - Dégazage à l'avancement
  - Raccordement à une unité de valorisation biogaz
  - Réinjection de lixiviats
  - Durée d'exploitation < 18 mois

EVENEMENTS/INCIDENTS 2016

- Déclenchement portique radioactivité 14 avril 2016:
  - Provenance : DIB centre de transfert Arc-En-Ciel
  - Information DREAL
  - Isolement du déchet
  - Intervention société spécialisée -> innocuité pour le personnel et l'environnement
  - Procédure classique d'admission

LIXIVIATS 2016

- INVESTISSEMENT STATION DE TRAITEMENT DES LIXIVIATS 15 000 m3/an: BIOMEMBRAT

LIXIVIATS 2016

- Lixiviats traités : 15 694 m3
  - Rejet au milieu naturel : 13 675 m3 -> Rejets conformes (1 dépassement Azote).
  - Respect du débit d'étiage : Epandage de 2 019m3 sur le couvert végétal de La Brunière.

- Casiers bioréacteurs:
  - Réinjection Lixiviats : 540 m3 en août et septembre

EAUX PLUVIALES 2016

- 3 Bassins d'Eaux Pluviales Cachotière : BEP 1, 3 et 4
- Contrôles internes mensuels et externes annuels
- Mise en demeure 4 juillet 2016:
  - Conformité sous 1 mois -> **ok**
  - Descriptif des actions menées et à réaliser sous 4 mois -> **ok**
    - Curage de l'ensemble des bassins

EAUX PLUVIALES 2016

- Bassin supplémentaire de décantation (BEP4)

- Dispositifs de filtration spécifiques (merlons de casseaux en bas de pente et pied stocks matériaux)

EAUX PLUVIALES 2016

- Engazonnement couverture des travaux de la tranche 2 de La Cachotière 1 & 2 en octobre,

- Réorganisation des espaces végétalisés
- Suivi mensuel des rejets - > **ok**

- Depuis juillet 2016: Conformité pour l'ensemble des rejets
- Suivi des effluents liquides du casier amiante (nouvel arrêté ministériel)
  - Aucune fibre d'amiante décelée dans l'eau

EAUX SOUTERRAINES 2016

- Huit piézomètres ceinturent les sites de La Brunière et de La Cachotière.
- Prélèvements semestriels réalisés par organisme extérieur (GEOSCOP)
- Analyses physico-chimiques: eau de bonne qualité
- Analyses bactériologiques: Eau de qualité satisfaisante pour cinq piézomètres. Trois ouvrages à surveiller (Pz G, H et I)
- Cachotière: mesure du bruit de fond radiologique : Valeur élevée pour un piézomètre (PzA), liée au fond géochimique local car aucun radionucléide artificiel mesuré.

EFFLUENTS GAZEUX 2016

- Contrôle annuel fumées torchère Cachotière conforme après reprise réglage combustion
- Valorisation biogaz Cachotière et Brunière vers la briqueterie:
  3 434 367 Nm3 valorisés
- Brûlage biogaz sur torchère si indisponibilité briqueterie
- Dégazage au plus près de l'exploitation avec réglage mensuel minimum et analyse en continu de la qualité du biogaz. Supervision à distance.
- Travaux 2016

EFFLUENTS GAZEUX 2016

- Augmentation de capacité valorisation du biogaz:
  - Débit: 500 à 1000 m3/h
  - Travaux Briqueterie

EFFLUENTS GAZEUX 2016

– Réalisation tranchées drainantes de dégazage à l'avancement en janvier et en mai (CB 3)

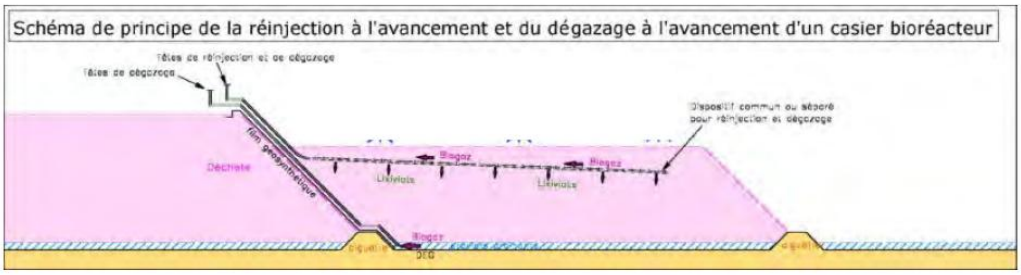

– Réalisation réseau haut dégazage CB3 en décembre

- Construction du casier bioréacteur 7.

-

- Casier bioréacteur 2 : Couverture étanche définitive en mars.
- Casier bioréacteur 3 : Couverture argileuse (0.30 m.) en octobre et pose de la membrane d'étanchéité en décembre

TRAVAUX CACHOTIERE 2016

Reprise couvertures alvéoles Tranche 2 (4 ha), dans le cadre de la réduction du bilan hydrique

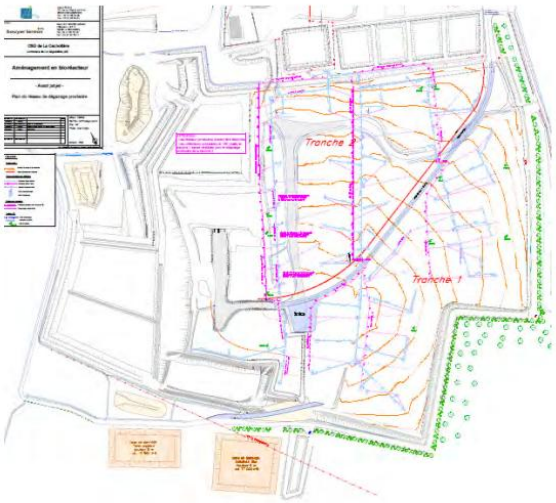

TRAVAUX CACHOTIERE 2016

Reprise couvertures alvéoles 1.1 à 2.5. Surface de 8 ha en 2 ans

Incendie 9 et 10 avril 2017

- Début incendie dimanche après-midi -> extinction à 16h30
- Reprise incendie dans la nuit -> extinction à 12h30
- Intervention pompiers et personnel du site
- Moyens extinctions: matériaux terreux

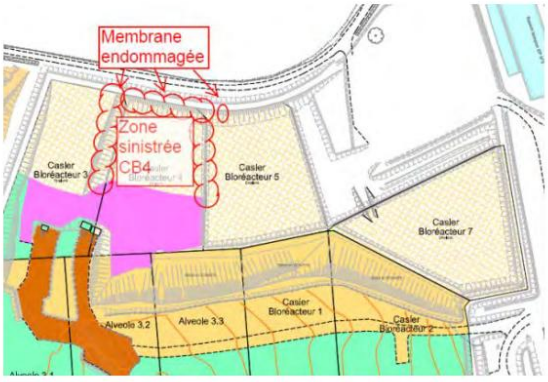

Incendie 9 et 10 avril 2017

- Causes:
  - Déchets secs
  - Fortes chaleurs
  - Dispositif arrosage préventif non opérationnel (tôt dans la saison)
  - Système alerte défaillant
- Conséquences:
  - Arrêt exploitation pendant une semaine
  - Déplacement exploitation dans un autre casier
  - Travaux de réparation conséquents (géomembrane brûlée)
  - Pas d'impact sur l'environnement
- Retour d'expérience:
  - Anticipation couverture des flancs et dispositif arrosage anti-incendie
  - Mise en pace d'une caméra thermique associée à une société de télé-vidéo surveillance (rdv le 18 mai) et mise à jour procédure d'alerte interne
  - Protection de la membrane par des matériaux inertes
  - Protection du personnel lors d'interventions incendies
  - Rencontre avec le SDIS (rdv le 22 mai)

BRUNIERE 2016

- Lixiviats traités en 2016 : 7 003m3. Redirigés vers la station de traitement de La Cachotière
- Contrôle annuel fumées torchère Brunière conforme
- Contrôle des eaux pluviales conforme (prélèvement 2017)
- Eaux souterraines et plan d'eau résiduel: Eaux de bonne qualité
- Surveillance et maintenance des équipements lors de rondes au minimum mensuelles.
- Réalisation d'un bilan quinquennal remis à la DREAL le 22 juillet 2016:
  - Surveillance et entretien des équipements du site : RAS
  - Diminution de la charge hydraulique
  - Efficacité des équipements de pompage des lixiviats

BRUNIERE 2016

Le Conseil municipal PREND acte du présent rapport.

4 – CONVENTION AVEC L'AELA POUR LA COORDINATION DES TAP

Les Temps d'Activités Périscolaires ont été mis en place en septembre 2014, lors du changement des rythmes scolaires.

Afin de rendre plus cohérent le domaine de la petite enfance, la commune a sollicité l'AELA pour qu'elle reprenne la coordination des TAP à partir de septembre 2017.
Une convention doit être signée avec l'association pour une durée d'un an renouvelable, formalisant ces nouvelles relations.

En ce qui concerne la contribution financière de la commune, un avenant fixe chaque année le montant maximum de la subvention (11 730 € pour 2017/2018).
Ensuite la commune verse ou reçoit de l'association la différence entre la subvention communale et les aides extérieures reçues par l'AELA.

A l'unanimité, le Conseil municipal APPROUVE ce projet de convention et DONNE délégation à Monsieur le Maire pour la signer ainsi que les éventuels avenants.

5 – CONVENTIONS AVEC DES PRESTATAIRES EXTERIEURS POUR LES TAP

Dans le cadre des Temps d'Activités Périscolaires et à la demande de l'AELA, coordinatrice du service, des intervenants sportifs extérieurs sont sollicités pour une séance chaque jour :

- Monsieur UROS Xavier de CHOLET (tir à l'arc), 20 € par heure en septembre 2017.
- Profession Sport et Loisirs du Maine-et-Loire (multisports), 87.17 € de l'heure en septembre 2017.

L'AELA pourra leur faire appel tout au long de l'année.

A l'unanimité, le Conseil Municipal DONNE délégation à Monsieur le Maire pour signature des conventions et des éventuels avenants.

6 – TRANSFERT DE CHARGES POUR LA VOIRIE A L'AdC

Suite à la création de l'Agglomération du Choletais au 1er janvier 2017, les évolutions de compétence et de périmètre occasionnent un transfert de charges des communes vers l'Agglomération.

La commission Locale d'Evaluation des Transferts de charges (CLETC) réunie les 3 juillet et 28 septembre 2017 a évalué le montant pour chacune des communes.

St Léger est concernée par 2 compétences transférées : le PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) (coût de 3 588 € par an) et la voirie hors agglomération relevant désormais entièrement de l'AdC (3 785 € par an), soit un total de 7 373 €.

VOIRIE – Evaluation des charges transférées et impact proposé sur les AC des communes

	Voiries transférées (en ml)	Evaluation des Restitutions	Evaluation des Transferts	Impact global sur budgets communaux avant plafonnement	*Plafonnements proposés*	Impact proposé après plafonnement
BEGROLLES EN MAUGES	24 189	21 010	-51 291	-30 281	*-20 000*	**-20 000**
CHANTELOUP LES BOIS	30 189	13 476	-64 013	-50 537	*-10 000*	**-10 000**
CHOLET-PSB	153 029	315 042	-324 485	-9 443	*0*	**-9 443**
LA ROMAGNE	25 827	15 435	-54 764	-39 329	*-20 000*	**-20 000**
LA SEGUINIERE	51 104	45 576	-108 362	-62 786	*-50 000*	**-50 000**
LA TESSOUALLE	49 846	11 299	-105 694	-94 395	*-30 000*	**-30 000**
LE MAY SUR EVRE	44 775	32 133	-94 942	-62 808	*-50 000*	**-50 000**
MAZIERES EN MAUGES	8 957	6 055	-18 993	-12 938	*-10 000*	**-10 000**
NUAILLE	9 881	17 661	-20 952	-3 290	*0*	**-3 290**
SAINT CHRISTOPHE DU BOIS	33 408	35 333	-70 839	-35 506	*-30 000*	**-30 000**
SAINT LEGER SOUS CHOLET	15 056	28 140	-31 925	-3 785	*0*	**-3 785**
TOUTLEMONDE	14 191	10 323	-30 091	-19 768	*-10 000*	**-10 000**
TREMENTINES	54 695	22 022	-115 977	-93 955	*-40 000*	**-40 000**
VEZINS	20 394	20 034	-43 244	-23 210	*-20 000*	**-20 000**
CORON	60 380	169 311	-128 031	41 280		**41 280**
LA PLAINE	24 415	69 214	-51 770	17 444		**17 444**
LES CERQUEUX	19 669	56 330	-41 706	14 624		**14 624**
MAULEVRIER	65 927	196 738	-139 793	56 946		**56 946**
SOMLOIRE	58 175	143 433	-123 355	20 078		**20 078**
YZERNAY	54 100	144 606	-114 714	29 892		**29 892**
CERNUSSON	26 981		-57 211	-57 211	*-7 000*	**-7 000**
CLERE SUR LAYON	28 353		-60 120	-60 120	*-7 000*	**-7 000**
MONTILLIERS	71 257		-151 094	-151 094	*-40 000*	**-40 000**
PASSAVANT SUR LAYON	13 346		-28 299	-28 299	*-7 000*	**-7 000**
SAINT PAUL DU BOIS	34 549		-73 258	-73 258	*-10 000*	**-10 000**
LYS HAUT LAYON	327 000		-693 375	-693 375	*-500 000*	**-500 000**
TOTAL	**1 319 693**	**1 373 170**	**-2 798 296**	**-1 425 126**		**-697 255**

EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES EN 2017 ET 2018

	Evaluation des charges transférées au 01/01/2017			Evaluation des charges transférées au 01/01/2018		
	Impact sur AC proposé au titre du PLUI (rappel CLETC du 03/07/2017)	**Charges transférées au titre des modifications de périmètre** (CLETC du 28/09/2017)	**Impact sur AC proposé au titre des modifications de périmètre** (CLETC du 28/09/2017)	**Charges transférées évaluées dans le cadre de la création de services communs** (CLETC du 28/09/2017)	**Impact sur AC proposé au titre de la création de services communs** (CLETC du 28/09/2017)	**Impact total sur AC communales en 2017**
Bégrolles-en -Mauges	-2 684 €	30 281 €	-20 000 €			-22 684 €
Cernusson	-715 €	67 986 €	-17 775 €			-18 490 €
Chanteloup-les-Bois	-2 067 €	50 537 €	-10 000 €			-12 067 €
Cholet	-37 666 €	152 082 €	-152 082 €	14 363 694 €	-14 363 694 €	-189 748 €
Cléré-sur-Layon	-1 452 €	79 074 €	-25 954 €			-27 406 €
Coron	-3 171 €	-39 139 €	39 139 €			35 968 €
La Plaine	-2 253 €	-16 058 €	16 058 €			13 805 €
La Romagne	-2 622 €	39 329 €	-20 000 €			-22 622 €
La Séguinière	-6 160 €	62 786 €	-50 000 €			-56 160 €
La Tessoualle	-800 €	94 395 €	-30 000 €			-30 800 €
Le May sur Evre	-4 526 €	62 808 €	-50 000 €			-54 526 €
Les Cerqueux	-800 €	-13 478 €	13 478 €			12 678 €
Lys-Haut-Layon	-15 848 €	1 005 806 €	-812 431 €			-828 279 €
Maulévrier	-800 €	-52 864 €	52 864 €			52 064 €
Mazières en Mauges	-1 596 €	12 938 €	-10 000 €			-11 596 €
Montilliers	-2 700 €	197 441 €	-86 347 €			-89 047 €
Nuaillé	-800 €	3 290 €	-3 290 €			-4 090 €
Passavant-sur-Layon	-353 €	31 979 €	-10 680 €			-11 033 €
Saint Christophe du Bois	-3 529 €	35 506 €	-30 000 €			-33 529 €
Saint Léger sous Cholet	-3 588 €	3 785 €	-3 785 €			-7 373 €
Saint Paul du Bois	-1 856 €	96 823 €	-33 565 €			-35 421 €
Somloire	-2 340 €	-18 466 €	18 466 €			16 126 €
Toutlemonde	-2 112 €	19 768 €	-10 000 €			-12 112 €
Trémentines	-800 €	93 955 €	-40 000 €			-40 800 €
Vezins	-2 587 €	23 210 €	-20 000 €			-22 587 €
Yzernay	-3 849 €	-27 515 €	27 515 €			23 666 €
TOTAL	-107 675 €	1 996 259 €	-1 268 390 €	14 363 694 €	-14 363 694 €	-1 376 065 €

Le total de 7 373 € sera prélevé sur l'attribution de compensation que l'Agglomération nous verse chaque année. En 2017, elle sera donc égale à : 435 295–7 373= 427 922 €

A l'unanimité, le Conseil municipal APPROUVE le rapport de la CLETC explicité ci-dessus et VALIDE la baisse de l'attribution de compensation de 7 373 €.

7 – CHOIX DE LA MAITRISE D'ŒUVRE ANNEXE DE LA MAISON DE L'ENFANCE

Depuis plusieurs années, les services de la petite enfance connaissent une fréquentation en forte hausse.

La municipalité et l'AELA ont du trouver des palliatifs avec la salle du Petit Pré et le Foyer des Jeunes.
Un groupe de travail, regroupant des membres des différentes commissions et des partenaires associatifs, réfléchit actuellement sur la construction d'une annexe à la Maison de l'Enfance.

Plusieurs cabinets d'architectes ont été sollicités pour une première évaluation des travaux et du coût de la maîtrise d'œuvre.
Après comparaison des différents devis, le groupe de travail propose de solliciter le cabinet INSO de Cholet pour une maîtrise d'œuvre égale à 7.81% du montant des travaux sans bureau d'étude ni études annexes.

A l'unanimité, le Conseil Municipal APPROUVE ce choix et DONNE délégation à Monsieur le Maire pour signer le contrat de maîtrise d'œuvre et ses éventuels avenants.

8 – SECOURS FINANCIER POUR SAINT-BARTHELEMY ET SAINT-MARTIN

L'Ouragan IRMA a frappé douloureusement la population des îles de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin.

A l'unanimité, le Conseil municipal DECIDE de leur allouer une aide financière de 500 € chacune par l'intermédiaire des antennes guadeloupéenne et martiniquaise de l'Association des Maires de France.

9 – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION UNION DES PECHEURS

Lors des travaux d'assainissement dans le secteur Cesbron Lavau, une canalisation doit traverser la rue de l'Etoile au niveau de l'étang. Vu la profondeur des réseaux, le niveau de l'eau doit être fortement abaissé. L'étang devra peut-être même être complètement vidé.

L'association des pêcheurs sollicite donc une subvention exceptionnelle de 1 500 € maximum pour récupérer le poisson : achat d'un filet et de bacs de transport, déplacement d'un camion pour le transport du poisson.

A l'unanimité, le Conseil municipal ATTRIBUE une subvention exceptionnelle de 1 500 € maximum à l'association l'UNION DES PECHEURS.

10 – CONTRAT D'ASSURANCE GROUPE AVEC LE CENTRE DE GESTION 49

Par délibération du 17/02/2017, le Conseil Municipal a chargé le Centre de Gestion de souscrire, pour le compte de la commune, un contrat d'assurance groupe, garantissant les risques financiers incombant à la collectivité vis-à-vis du personnel.

Après mise en concurrence, le Centre de Gestion a retenu la compagnie Ethias, via les sociétés Collecteam et Yvelain.

L'assiette de la prime est égale au traitement brut annuel soumis à retenue pour pension, majorée éventuellement du supplément familial de traitement et de la Nouvelle Bonification Indiciaire.
Si nous optons pour la couverture des charges patronales, l'assiette sera forfaitairement majorée de 40% pour les agents IRCANTEC et de 50% pour les agents CNRACL.

Pour information, sur le contrat 2015/2017, la Commune n'avait pas opté pour cette couverture des charges patronales.

	Coût et taux 2016 (dernière année pleine)		Simulation nouveaux taux 2018 avec base 2016			
	Sans charge		Sans charge		Avec charges	
Agents CNRACL base 408 045,97	4,95%	20 198,28	4,40%	17 954,02	4,40%	26 931,03
Agents IRCANTEC Base 139 064.09	1,30%	1 807,83	1,15%	1 599,24	1,15%	2 238,93
	TOTAL	22 006,11	**TOTAL**	19 553,26	**TOTAL**	29 169,96

A l'unanimité, le Conseil municipal APPROUVE le choix du Centre de Gestion 49 en choisissant un régime sans assurer les charges patronales.

11 – COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS

11.1 – CADRE DE VIE

- Vestiaires du foot remis en état suite à un incendie.
- Chauffage de l'église remis aux normes
- Rond-point de sortie en direction du May sur Evre : un éclairage « Leds » va être mis en place
- Eclairage public :
    - programme 2017 réalisé (55 lampadaires remis aux normes sur 200)
    - achat d'une console de contrôle
- Cimetière : un tuya supplémentaire
- Visite des bâtiments : samedis 4, 18 et 25 novembre 2017
- Visite de la voirie : 25 novembre 2017

11.2 – VIE SOCIALE

- Restaurant scolaire :
    - Portes Ouvertes le samedi 14 octobre 2017
    - Commande de 5 tables et 30 chaises
    - Effectifs : moyenne journalière 252 enfants, pic à 270
- Foyer des jeunes : 28 répartis en 3 groupes
    - 14-15 ans : 8 + un animateurs
    - 16 ans : 13 en autonomie
    - 17 ans : 7 sur projet
- Fête Ocsigèn'et vous : un peu de monde
- CSI : les CA reprennent

11.3 – VIE ASSOCIATIVE-COMMUNICATION

- Salle de la Prairie : bien mise en valeur par l'installation du panneau
- Repas des aînés le 19 novembre 2017 : organisation Mairie
- Nouveaux St-Légeois : très convivial
- Vide grenier et Fête du Boudin : organisation avec les associations et la gendarmerie
- Bulletin : en cours de préparation
- CME :
    - Fresque : rencontre avec un décorateur graphiste
    - Bilan St-Léger en fête
    - Fête des CM
    - Abri vélos
    - Soirée cinéma « Moi, moche et méchant » : solidarité pour les victimes de l'ouragan IRMA

12 - CALENDRIER

OCTOBRE			
Lundi	9	Commission Vie Sociale	20h00
Mardi	10	Commission Vie Associative/Communication	20h30
Jeudi	12	Réunion Mi-mandat	19h00
Samedi	14	Portes Ouvertes Restaurant scolaire	10H00
Lundi	16	Conseil AdC	18h30
Dimanche	22	Randonnée du Boudin	
Samedi et dimanche	28/ 29	Fête du Boudin et Vide greniers	

NOVEMBRE			
Vendredi	3	Conseil Municipal	20h00
Samedi	4	Visite des bâtiments communaux	9h00
Lundi	6	Commission Cadre de vie	20h30
Mardi	7	Commission Intercommunalité	19h45
Lundi	13	Commission Vie Sociale	20h00
Mardi	14	Commission Vie Associative/Communication	20h30
Samedi	18	Visite des bâtiments communaux	9h00
Dimanche	19	Repas des aînés	
Lundi	20	Conseil AdC	18h30
Vendredi	24	Soirée cinéma proposé par le CME	
Samedi	25	Fin de visite des bâtiments et voirie	9h00
		Conseil Municipal d'Enfants	10h30